



ASSOCIATION DES AMIS DU Pr MWENDANGA POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

AMD

PROCES-VERBAL N°001/2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES

AMIS DU PR MWENDANGA POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

« AMD » DU 29 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuvième jour du mois de mars, l'Association des Amis du Pr Mwendanga pour le Développement rural « AMD » en sigle, s'est réunie en Assemblée Générale au tour de son Président du Conseil d'Administration à son siège national, au Restaurant LES BAGUETTES.

Sept (7) points ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Signature des fiches d'adhésion par les membres ;
2. Adoption des statuts et règlement ;
3. Elections des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
4. Cooptation des membres co-fondateurs, d'honneur et sympathisants ;
5. Plan d'actions 2019 ;
6. Cotisations des membres ;
7. Divers ;

Après le mot de circonstance de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, celui-ci a d'emblée fait le rapport d'activités réalisées en 2018. En grosso modo, deux grandes activités ont été réalisées durant l'année 2018, il s'agit de:

- 1) Soutien à la construction de l'église catholique d'Irambira dans le groupement de Lugendo, territoire de Kabare au Sud-Kivu avec 7000\$;
- 2) Plaidoyer et décrochage d'un quota de 11 villages du Sud-Kivu sur 500 villages congolais bénéficiaires au projet Télé 10000 villages africains financé par le gouvernement Chinois.

Ainsi, après débats et délibération sur les points à l'ordre du jour, il a été décidé par vote ce qui suit :

I. De la signature des fiches d'adhésion

Consécutivement à l'actualisation des dossiers de 17 membres par la signature des fiches d'adhésions de l'AMD, le Secrétariat devra remettre à chaque membre de l'AMD un minimum de cinq (5) fiches d'adhésion qu'il distribuera à son tour à ses amis qu'il voudrait faire adhérer à l'AMD, ceci, pour élargir le cercle des amis.

En outre, le Secrétariat est chargé de concevoir la monture des cartes des membres et informer ces derniers des modalités pour en avoir.

II. De l'adoption des amendements des statuts et règlement intérieur

Les amendements des statuts et règlement intérieur de l'AMD ayant été adoptés par vote à l'unanimité par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a été chargé de mener des procédures pour légaliser lesdits statuts et règlement intérieur révisés.

III. De l'élection des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes

Ayant constaté l'auto-exclusion de certains membres du Conseil d'Administration pour non respect des prescrits des Statuts et de Règlement intérieur, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à leurs remplacements. Ainsi, à l'issue du scrutin, l'ossature du **Conseil d'Administration de l'AMD** se constitue comme suit :

N°	NOMS	SEXÉ	FONCTIONS	CONTACTS
1	MWENDANGA MUSENGO Désiré	M	Président	0993127599
2	MWARABU ABIMANA Bavon	M	Vice-Président	0815026791
3	CISHANGULA KASHONGWE Dismas	M	Secrétaire Général	0990137315
4	Michelle JIANG YUANBIN	F	Trésorière	0993127566
5	CIZA MUSENGO Herman	M	Administrateur Permanent	0971310335
6	NGAMAZITA KWETY Jean Baptiste	M	Admin. Affaires Juridiques	0817355513
7	POLEPOLE LUSHOMBO Patient	M	Admin. Secrétaire	0995180698
8	CUBAKA KABWIKA Trésor	M	Admin. Relations Publiques	0999885757

Pour ce qui concerne l'élection des Commissaires aux comptes, un seul candidat s'est présenté au vote. Il s'agit :

N°	NOMS		SEXЕ	FONCTIONS
1	ZAHIGA RUKENGWA Baptiste	Jean-	M	Commissaire aux comptes

Etant donné que l'AMD a besoin de deux (2) Commissaires aux comptes, ce, conformément à l'article 35 du règlement intérieur de l'AMD, sans préjudice de son article 36, l'Assemblée Générale a procédé à la cooptation d'un second Commissaire aux Comptes, il s'agit de Mr KUZANWA OLAME Fabrice.

Pour permettre à l'AMD d'exercer convenablement ses activités sur toute l'étendue de la République comme le stipulent les Statuts, l'Assemblée Générale a décidé la mise sur pieds des Antennes Provinciales. Etant donné qu'il y a des activités en cours de réalisation au Sud-Kivu, il a été demandé au Conseil d'Administration de nommer provisoirement un Comité de l'antenne pour ladite province tel que le stipule l'article 24 des Statuts de l'AMD, en attendant que ces derniers organisent les élections au niveau local.

Sont, ainsi, désignés membres de l'Antenne Provinciale de l'AMD pour la Province du Sud-Kivu, les personnes dont les noms suivent :

1. Père KUNUNISHALI Pascal, Représentant Provincial ;
2. Mr KABWINDI Georges, Secrétaire exécutif ;
3. Mr MASIRIKA KASIGISI Jean-Pierre, Conseiller ;
4. Mr NYAMUSUMA Matthieu, Conseiller.

IV. De la cooptation des autres membres de l'AMD

Ont été cooptés en qualité de :

- ***Membres co-fondateurs de l'AMD :***
 1. Monsieur CISHANGULA KASHONGWE Dismas ;
 2. Monsieur ABIMANA MWARABU Bavon ;
 3. Madame JIANG YUANBIN Michel ;
 4. Monsieur CIZA MUSENGO Herman.
- ***Membres d'honneur de l'AMD :***
 1. Honorable Sénateur Pr BAHATI LIKWEBO Modeste;
 2. Honorable AKILIMALI NGWASI Dieudonné ;

- 3. Docteur NYAKABASA BONA ;
- 4. Professeur ZAHIGA MUHIGWA Jacques

- ***Membres sympathisants de l'AMD :***

1. Madame SHEN YANLI ;
2. Monsieur ZHANG JINGTAO ;
3. Monsieur ZHANG SONG ;
4. Monsieur ZHU WEIMING ;
5. Monsieur ZHAO ;
6. Madame SU YUMEI.

V. ***Du plan d'actions 2019***

Durant l'année 2019, l'AMD se fixe comme objectifs de réaliser les activités ci-après :

1. Poursuite des travaux de finissage de l'église catholique d'Irambira ;
2. Pérennisation du projet 10000 villages africains ;
3. Appui à l'éducation dans le milieu rural (Renforcer la Bibliothèque de l'Institut Nyamokola et réhabilitation de quelques bancs à E.P. Ngarha) ;
4. Formation de la population locale dans les domaines d'élevage et de l'agriculture ;
5. Soutien de la population locale en élevage ;
6. Aménagement d'un hall d'attente au quai d'Ishungu

Le Conseil d'Administration est chargé de nommer une Commission chargée de faire l'état des lieux et rédiger les termes de références relatifs au plan d'actions 2019 afin d'en élaborer des projets à soumettre aux bailleurs de fonds.

VI. ***Des cotisations***

Le Conseil d'Administration est chargé de se réunir pour décider et communiquer à l'assemblée sur les taux de cotisations mensuelles ;

Désormais, vu les activités à réaliser durant l'année, l'AMD pourra verser un quota de 40% des contributions mensuelles de ses membres à son partenaire politique ;

Conformément à l'article 40 du règlement intérieur de l'AMD, tout membre réalisant un retard de contribution de trois mois successifs, perd automatiquement sa qualité de membre, exception faite en cas de force

majeure, sur appréciation du Conseil d'Administration après présentation d'un recours.

Les Commissaires aux Comptes sont chargés de dresser un budget annuel devant servir des lignes conductrices des actions à mener.

VII. Des divers

Dans les divers, le PCA a informé l'assemblée qu'il y a des documents en processus d'être signés dans divers ministères pour des partenariats avec l'AMD. Par cette même occasion, il a annoncé qu'il y a l'un des membres d'honneur qui a promis un soutien des sacs de ciment pour l'activité poursuivie de la construction de l'église catholique d'Irambira.

Commencée à 15h16', la réunion a pris fin à 17h20'.

Dix-sept (17) membres ont été présents dont la liste ci-contre.

Ainsi fait à Kinshasa, le 29/03/2019

Ont été présents :

N°	NOMS	SEXÉ	FONCTIONS	SIGNATURES
1	Pr MWENDANGA MUSENGO Désiré	M	Président	
2	MWARABU ABIMANA Bavon	M	Vice-Président	
3	Michelle JIANG YUANBIN	F	Trésorière	
4	POLEPOLE LUSHOMBO Patient	M	Admin. Secrétaire	
5	CUBAKA KABWIKA Trésor	M	Admin. R. Publique	
6	NGAMAZITA KWETY Jean Baptiste	M	Admin. Juridique	
7	ZAHIGA RUKENGWA JB	M	Com. aux comptes	
8	KUZANWA OLAME Fabrice	M	Com. aux comptes	
9	MASANDI NGOMA Joachim	M	Membre	
10	NTAYANGA KAMASE Prosper	M	Membre	

11	KUZANWA RITA Carine	F	Membre	
12	KALEMBO NDONGA Dora	F	Membre	
13	KABANGA NTITE Monique	F	Membre	
14	KANGOLINGOLI KUBALI André	M	Membre	
15	AHILAYANE MOTENDE Aimé	M	Membre	
16	NSHOKANO RUTAKAZA Rachel	F	Membre	
17	OSHANJIRAOUNGU Ruben	M	Membre	



AMD